



# LETTRE D'INFORMATION

Syndicat Intercommunautaire d'Étude de Travaux de Restauration et d'Aménagement des bassins versants de l'Entre-deux-Mers.



Jean-François  
LAVILLE,

Président du  
SIETRA

C'est avec enthousiasme que mon équipe et moi-même vous présentons la première édition de la newsletter du SIETRA.

Les élus et les techniciens travaillent afin de donner à notre structure l'élan et les moyens pour atteindre les objectifs en matière de prévention des inondations et de préservation des milieux aquatiques.

Il n'y a pas de meilleur moyen d'information et de sensibilisation que la communication. C'est pourquoi je vous invite à diffuser à diffuser cette page le plus largement possible.

Je vous dis à très bientôt sur nos prochains numéros.

## Syndicat des bassins versants de l'Entre Deux Mers ouest

51, Chemin du Port de l'Homme

33 360 Latresne

[www.sietra.fr](http://www.sietra.fr)

[accueil@sietra.fr](mailto:accueil@sietra.fr)

05.56.94.26.38

## LE SIETRA : PRÉSENTATION

Le **SIETRA** est un syndicat de gestion de bassins versants. Il a pour objectif de préserver la qualité de l'eau et celle des milieux aquatiques, de prévenir les risques liés à l'état quantitatif de la ressource (inondations, étiages).

Ces missions, autrefois facultatives, sont devenues obligatoires en 2018 avec la création de la compétence GEMAPI (missions référencées dans les items 1,2,5 et 8 de l'article L.211-7 du code de l'environnement).

**FONCTIONNEMENT** : les décisions sont prises par le Conseil Syndical, formé de délégués désignés par les collectivités membres (5 intercommunalités).

Le Président, Jean-François Laville, est chargé d'en assurer leur mise en œuvre, avec une équipe de trois techniciens milieux aquatiques, une secrétaire administrative et sa directrice.

**FINANCEMENT** : il est assuré par les cotisations de ses membres et par les subventions du Département, de la Région, de l'Agence de l'Eau et de l'État.

**ACTIONS** :

- un Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) : programmation des études, des actions

et des travaux sur les cours d'eau et les milieux annexes basé sur un diagnostic exhaustif des différentes masses d'eau du territoire. Le SIETRA sera habilité pour réaliser les interventions résultant de ce diagnostic dès lors que ce document sera soumis à procédure et à une enquête publique afin d'être déclaré d'intérêt général (signature d'un arrêté préfectoral) ;

- une concertation et accompagnement des acteurs locaux dans les documents de planification ;

- une études dans le domaine de la gestion des risque d'inondation : l'objectif étant d'aboutir à un programme de réduction de la vulnérabilité face aux inondations ;

- la gestion des ouvrages hydrauliques du SIETRA : 3 sur la Pimpine (Sadirac, Lignan, Latresne) et un sur l'Artolie à Paillet. Ces aménagements hydrauliques nécessitent un entretien et un suivi régulier avec des travaux d'entretien courants (fauchage, débroussaillage...) et des travaux plus importants (consolidation des déversoirs, sécurisation des ouvrages,...) ;

- la sensibilisation à l'environnement : communiquer / informer sur la notion de risque face aux inondations et de gestion de la ressource en eau (qualitatif et quantitatif).

## UN VASTE TERRITOIRE

L'action du **SIETRA** s'étend sur plusieurs bassins versants et collectivités territoriales, avec du nord au sud :

- Bordeaux Métropole (en partie) ;
- la Communauté de Communes des Portes de l'Entre deux Mers (en totalité) ;
- les Coteaux Bordelais (en partie) ;
- le Créonnais (en partie) ;
- Convergence Garonne (en partie).

**Le SIETRA y exerce la compétence GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.**

**LES BASSINS VERSANTS** sous sa compétence incluent l'ensemble des affluents rive droite de la Garonne entre Bouliac et Rions, à savoir, du Nord au Sud : Le Pian, La Pimpine, Le Rebedêch, La Jaugue, Le Luc, Le Rouquey, Le Grand Estey, l'Artolie et le Nau.

**Le siège du syndicat est situé à Latresne, dans les locaux de la Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers.**



## RÔLE DU SYNDICAT ET DES RIVERAINS

Le travail du SIETRA s'exerce dans le cadre d'objectifs d'intérêts généraux selon deux grandes thématiques :

- **La qualité des milieux aquatiques** dans une approche écologique et environnementale ;
- **La gestion des risques d'inondation** dans le cadre de la protection des biens et des personnes.



Le Syndicat peut intervenir en cas d'urgence avérée (exemple : rupture d'écoulement) ou dans le cadre du Programme Pluriannuel de Gestion **si celui-ci, après procédure et enquête publique, est déclaré d'intérêt général** (signature d'un arrêté préfectoral).



Les cours d'eau s'écoulent sur des parcelles privées et à ce titre, **leur entretien courant reste une obligation du propriétaire riverain** (Art L 215-14 code de l'environnement). Exemple : retrait d'embâcles, enlèvement de déchets, taille de la végétation, etc.



Sadirac, Pimpine.



Secteur amont du Pian.

## AVANCEMENT DES TRAVAUX DE RESTAURATION ET DE SÉCURISATION DES BASSINS DE RÉTENTION

### ÉTAPES TERMINÉES



- Retrait de clôtures sur les bassins de rétention de Latresne et de Lignan-de-Bordeaux (pour faciliter l'écoulement des eaux).
- Plantation de haies sur les 4 bassins de rétention. Ces haies présentent divers intérêts écologiques et hydrauliques.
- Installation de panneaux de signalisation sur l'ensemble des bassins de rétention afin d'informer que ces ouvrages sensibles sont privés afin de limiter les intrusions.
- Installation d'une barrière forestière sur le bassin de rétention de Sadirac.
- Reprise de la digue et sécurisation de Sadirac.
- Fauchage annuel des bassins de rétention

afin d'y limiter la prolifération de végétation qui pourrait porter préjudice au bon fonctionnement de ces ouvrages.

### ÉTAPES EN COURS



- Mise en place d'une barrière forestière sur le bassin de rétention de Paillet/Capian.
  - Nettoyage des déversoirs des différents bassins de rétention afin de mener une inspection des parements et mettre en évidence les points de fragilité de ces structures afin de garantir leur intégrité dans le temps.
- Ceci passe par le marquage de chaque microfissure dans l'objectif de lancer une campagne de rebouchage afin que ces éléments de sécurité fassent peau neuve.



Confluence Lubert et Gaillardon.



Paillet, bassin de rétention.

## LES ÉTUDES EN COURS

Le **Programme Pluriannuel de Gestion du SIETRA**, finalisé et validé par les élus, il est actuellement en phase de procédure au sein des services de l'État. Dans ce cadre une enquête publique aura lieu du 25 septembre au 24 octobre 2023 inclus.

**Les permanences du Commissaire Enquêteur suppléant (Patrice Ader) se tiendront dans les communes suivantes :**

- Lundi 25 septembre de 9h à 12h - mairie Créon ;
- Mercredi 4 octobre de 9h à 12h - mairie Bonnetan ;
- Jeudi 12 octobre de 16h à 19h - mairie Baurech ;
- Samedi 21 octobre de 9h à 12h - mairie Bouliac ;
- Mardi 24 octobre de 14h30 à 17h30 - mairie Paillet.

**Une étude hydraulique sur les différents cours d'eau :** (sauf la Pimpine qui possède déjà un schéma de prévention des inondations)

pour simuler l'avènement de différentes crues et connaître les enjeux correspondants. L'objectif étant de cibler des pistes d'aménagement et d'engager des mesures de réduction du risque d'inondation.

**Une étude de suivi de la qualité de l'eau :** débutée en 2022, cette étude permet de faire état des cours d'eau en gestion sur la base de 3 types de paramètres. La physico-chimie (T°C, O2 dissous, nitrates,...) qui caractérise les éléments indispensables aux êtres vivants (plantes, animaux), la chimie (pesticides, métaux lourds, hydrocarbures,...) qui caractérise les éventuelles pressions anthropiques ou les particularités géographiques et enfin, la biologie (Indice poisson, macro-invertébrés, diatomées,...) qui permet de connaître l'état des populations par rapport à un état théorique de référence.



Camblanes et Meynac, Embouchure de la Jaugue.



Latresne, bassin de rétention.